



**VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 MARS 2026

Date de la convocation : 23 février 2026

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : Nicole ROGER, Conseillère Municipale.

ETAIENT PRESENTS : M. De REDON, Mme GIRAUDET, M. BLANCHARD, Mme JARDEL, M. VILLEMONT, Mme FAISANT, M. THEODON, Mme LE BIHAN, M. PUSKULLU, Mme SAVARY, M. GUILLEMOZ, Mme VALY, M. RAVIER, Mme WEISS, Mme LE NAHON, M. ALBERTINI, Mme LEWAZEWSKI, M. GOULET, Mme AMARD, M. KAJSA, M. LUCAS, Mme AUZIER, M. CORBEAU, Mme BRAQUEVILLE, M. LAMBERT, M. LORGEUX, Mme DEGRAIS, M. HARNOIS, Mme ROGER, M. BAUDAT, Mme ESCAMEZ, Conseillers Municipaux.

SECRETARE : M. CORBEAU, Conseiller Municipal.

EXCUSÉS : M. NAUDION, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET, Mme JEANBLANC, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. BLANCHARD.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

**ELECTION DU MAIRE SOUS LA PRESIDENCE DU DOYEN OU DE LA DOYENNE DE
L'ASSEMBLEE - 26/03 - 03**

Madame ROGER, Conseillère Municipale, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

En application des articles L 2121-17, L 2121-21 et L 2122-1, L 2122-4, L 2122-5, L 2122-7, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10, L 2122-12 et L 2122-13, sous la présidence du doyen, ou doyenne de l'assemblée, il est procédé à l'élection du nouveau Maire.

Je déclare le quorum atteint, ainsi la majorité des membres en exercice est présente à l'ouverture de la séance.

Pour constituer le bureau, je propose de nommer un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire et de désigner au moins deux assesseurs.

Monsieur Antoine CORBEAU est nommé secrétaire, Mme Patricia AMARD et M. Jean-Baptiste BAUDAT sont désignés assesseurs.

Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun conseiller n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Qui est candidat à la fonction de Maire?

Madame GIRAUDET propose pour son équipe "ROMORANTIN-LANTHENAY AU CŒUR" la candidature de Monsieur Louis DE REDON à la fonction de Maire.

Madame ROGER demande s'il y a d'autres candidatures.

.../...



Aucune autre candidature n'a été constatée.

Les conseillers municipaux procèdent au vote en déposant leur enveloppe dans l'urne.

Sous le contrôle des assesseurs précédemment désignés, le dépouillement du vote, au scrutin secret et à la majorité absolue, donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
Nombre de votants.....	33
Nombre de suffrages décalés nuls par le bureau	01
Nombre de suffrages blancs.....	06
Nombre de suffrages exprimés	26
Majorité absolue.....	17

Monsieur Louis De Redon, ayant obtenu **26 voix** (vingt-six), est proclamé **Maire** au 1^{er} tour.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le 01 AVR. 2026

Mis en ligne sur le site internet le 01 AVR. 2026

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai
de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

**Pour le Maire empêché,
l'Adjoint,**

Le secrétaire,



Claude NAUDION

Antoine CORBEAU